

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2015_ 0195

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43, avant l'examen du point n°1; départ à 21h55, avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h45, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN. M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

| | |
|------------------|--|
| Madame NATALE | qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC |
| Madame NAKACH | qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (à compter du point n°8, à l'exception des points n°19 et n°20) |
| Monsieur DRAMÉ | qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI |
| Madame PELLICOLI | qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN |

ABSENT : M. TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia JULIAN

Les points n°19 et n°20 de l'ordre du jour ont été examinés après le point n°7 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame NAKACH avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Départ de Madame NAKACH avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE pendant le vote du point n°13 de l'ordre du jour

Sortie de Madame DAGUILLANES pendant le vote des points n°15 et n°16 de l'ordre du jour

Point n° 12 : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2015,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de répondre aux besoins des services et de pourvoir à la vacance d'emplois suite à des départs,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

| Libellé du grade | Existant | Présente | Décision | SOIT |
|---|----------|----------|----------|-----------|
| | | - | + | |
| Au 1^{er} Décembre 2015 | | | | |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 94 | | +1 | 95 |
| Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe | 11 | -1 | | 10 |
| Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe | 1 | -1 | | 0 |
| Gardien de Police Municipale | 6 | | +1 | 7 |
| Au 1^{er} Janvier 2016 | | | | |
| Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe à TNC | 16 | -4 | | 12 |
| Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe à TC | 22 | | +4 | 26 |
| Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à TNC | 1 | | +1 | 2 |
| Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe à TC | 20 | | +1 | 21 |

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2015 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 30 NOV. 2015
Publié le 30 NOV. 2015